

Document n° 36

Résolution

concernant le dixième anniversaire de la première réunion du Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie

Abidjan (Côte d'Ivoire) | 9-12 juillet 2013

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 9 au 12 juillet 2013, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,

RAPPELANT la tenue lors de la XXIX^e Session de l'APF à Niamey au Niger en 2003 de la première réunion du Réseau des femmes, à la suite de sa création en 2002 sous l'impulsion de la première femme présidente de l'APF;

SE FÉLICITANT du travail accompli par le Réseau des femmes sur les sujets d'importance touchant tous les aspects de la vie des femmes ;

RAPPELANT les prises de position du Réseau des femmes adoptées en vue de construire un plaidoyer fort pour la défense des droits des femmes francophones ;

SOULIGNANT que le Réseau des femmes est devenu au fil des années une instance essentielle et un acteur incontournable de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ;

SOULIGNANT l'effet mobilisateur du Réseau des femmes pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), ratifiée par tous les États de la Francophonie ;

DEMANDE la mise en œuvre effective et le suivi régulier des résolutions du Réseau des femmes sous l'égide de l'Organisation internationale de la Francophonie ;

DEMANDE à l'Organisation internationale de la Francophonie d'engager des actions concrètes dans le cadre du vingtième anniversaire de la Plate-forme d'action de Pékin, afin de réaffirmer les engagements des États en faveur de la promotion et de la protection effective des droits des femmes ;

DEMANDE, au vu de l'expérience acquise, que le Réseau des femmes de l'APF puisse être associé et invité à prendre part officiellement au Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie, dès lors que les sujets abordés concernent la Femme.